

9 janvier 1980

Conseil des Gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA), troisième session, Rome, 15 - 18 janvier 1980, délégation

---

Département des affaires étrangères. Proposition du 27 décembre 1979 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 8 janvier 1989 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 7 janvier 1980 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La Suisse participe à la troisième session du Conseil des Gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA) du 15 au 18 janvier 1980 à Rome.
2. M. Jean-François Giovannini, chef de division à la Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA), est nommé Gouverneur suisse auprès du FIDA.
3. La délégation suisse à la troisième session du Conseil des Gouverneurs du FIDA est constituée de la manière suivante:
  - M. Jean-François Giovannini, chef de division à la DDA, Gouverneur suisse auprès du FIDA;
  - M. Anton Greber, chef de la Section des affaires multilatérales de la DDA, suppléant du Gouverneur suisse pour la troisième session du Conseil des Gouverneurs;
  - M. Dino Beti, Section des affaires multilatérales de la DDA.
4. Les membres de la délégation venant de la Suisse reçoivent une indemnité journalière de fr. 100.-- (cent francs suisses).

Extrait du procès-verbal:

- EDA 10 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 15 (GS 5, BAWI 5, BLW 5) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*S. H. H. H.*



t.811 -17 - BEI/hv 3003 Berne, le 27 décembre 1979

Distribué

N'est pas destiné à la presse

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la troisième session  
du Conseil des Gouverneurs du Fonds inter-  
national de développement agricole (FIDA);

Rome, 15-18 janvier 1980

1. LE FIDA

11. Objectif: et ressources

Le FIDA a été créé en 1977 à la suite de la Conférence mondiale sur l'alimentation de 1974. Son principal objectif est de contribuer au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement.

Sont membres du FIDA: 20 pays du CAD/OCDE (constituant la catégorie 1), 12 pays de l'OPEP (catégorie 2) 93 pays en développement (catégorie 3). Chaque catégorie dispose de 600 voix.

Le capital initial du FIDA se compose de 590 millions de dollars venant des pays du CAD/OCDE de 435 millions de dollars fournis par les pays de l'OPEP (l'Iran ayant contribué pour plus de 120 millions de dollars) et d'environ 20 millions de dollars représentant la participation des pays en développement. Ce capital initial doit en principe être renouvelé après trois ans d'exercice.

La Suisse a adhéré au FIDA le 26 octobre 1977 et lui a accordé la même année une contribution de 22 millions de francs suisses pour trois ans. Notre pays est membre dans un groupe de vote qui comprend en outre les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et l'Irlande. Ce groupe de vote est représenté au Conseil d'administration par le Professeur Wouter Tine, de nationalité néerlandaise.



## 12. Activités

Le FIDA soutient des projets de développement rural, d'une part, comme seule source de financement et, d'autre part, ce qui est le plus souvent le cas, en cofinancement avec d'autres institutions de financement comme l'IDA du Groupe de la Banque Mondiale, les banques régionales de développement ou certains fonds spéciaux (par exemple, le Fonds vénézuélien d'affectation spéciale).

En 1978, le FIDA a troyé 118 millions de dollars pour 10 projets. En 1979, il aura engagé environ 380 millions de dollars pour plus de 20 projets. Le programme pour 1980 prévoit de nouveaux engagements pour environ 400 millions de dollars destinés à financer 25 à 30 projets nouveaux.

## 2. LA TROISIEME SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

La troisième session du Conseil des Gouverneurs aura lieu à Rome du 15 au 18 janvier 1980.

Les principaux points de l'ordre du jour de cette réunion sont les suivants:

### 21. Programme de travail pour 1980

En ce qui concerne le volume (environ 400 millions de dollars d'engagements pour 25 à 30 projets nouveaux), le programme de travail envisagé par le FIDA pour l'année 1980 nous semble être à la limite supérieure de la capacité d'absorption de l'institution vu l'effectif restreint du personnel. De ce fait, l'objectif du Secrétariat du FIDA de financer, pendant la période 1978-80 un projet dans chacun des pays en développement devrait, à notre avis, être réalisé sur une période plus longue.

Quant à la qualité et la conception de ces projets, la délégation suisse s'emploiera pendant le Conseil des Gouverneurs à ce que les "principes et critères en matière de prêt" du FIDA soient appliqués à l'avenir de façon encore plus stricte et systématique. De cette manière les projets financés par le FIDA profiteront de plus en plus effectivement aux populations les plus pauvres et leur apporteront une amélioration substantielle de leurs conditions de vie en général et de leur état nutritionnel en particulier.

22. Budget administratif par 1980

Le budget administratif provisoire pour 1980 porte sur environ 130 millions de dollars. L'augmentation par rapport au budget de 1979 (environ 10,5 millions de dollars) semble à première vue considérable. Il est cependant à noter que cette augmentation est en grande partie (environ 75 %) imputable à un accroissement des dépenses obligatoires (dû notamment à une hausse du coût de la vie: salaires, loyers, etc.) Le reste de l'augmentation est lié à l'accroissement du programme de travail proposé et à l'engagement d'une douzaine de nouveaux collaborateurs.

La Direction du FIDA suit une politique assez rigoureuse en ce qui concerne les dépenses administratives et de fonctionnement. Ainsi l'augmentation du personnel prévue, qui portera l'effectif à environ 150 unités, ne semble pas exagérée.

Toutefois, la délégation suisse veillera à ce que le FIDA procède avec prudence en ce qui concerne l'augmentation du personnel, tout en tenant compte du volume et de la qualité du travail que nous attendons de sa part. Concernant le budget en général, notre délégation appuiera fortement le FIDA dans son souci d'économie concernant les dépenses de fonctionnement.

23. Reconstitution des ressources du FIDA

231. Le FIDA avait été conçu sur la base du principe que les pays du CAD/OCDE et les pays de l'OPEP devraient contribuer de manière équivalente à la constitution du capital du Fonds. En 1977 les pays du CAD/OCDE ont accepté de participer au capital par une contribution supérieure (590 millions de dollars) à celles des pays de l'OPEP (435 millions de dollars) sans que la répartition des voix en soit modifiée.

232. Le capital initial d'environ 1'045 milliard de dollars sera épuisé en 1981 (engagements en 1978 : 112 millions de dollars, en 1979 : 380 millions de dollars, en 1980 : 400 millions de dollars). Même en ajoutant l'excédent du revenu des placements prévu pour la période 1978-1980 (environ 80 millions de dollars) les ressources disponibles pour 1981 n'atteindront guère plus de 220 à 230 millions de dollars). La question de la reconstitution des ressources du FIDA est donc posée dès maintenant. Elle sera discutée lors du Conseil des Gouverneurs.



233. L'intérêt que nous portons au FIDA est dû spécialement à la nature de ses activités, dont les critères de coopération correspondent largement aux nôtres, tels qu'ils sont exprimés dans la "Loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales". Pour autant que nous serons assurés que le FIDA se conformera davantage encore à ses propres principes et critères nous pourrions en principe, envisager une participation de la Suisse à la reconstitution de son capital. Nous avons réservé à cet effet un montant de 30 millions de francs suisses pour 3 ans.

234. Le principe de l'équivalence des participations des pays du CAD/OCDE et de ceux de l'OPEP devrait, si possible, être maintenu. La délégation suisse s'emploiera dès lors à ce que les proportions de participation au capital du FIDA entre les deux groupes de pays ne soient pas modifiées substantiellement. Si les proportions de participation devaient néanmoins changer, il faudrait alors examiner dans quelle mesure la répartition du pouvoir de décision au FIDA devrait, elle aussi, être modifiée.

#### 24. Siège permanent du FIDA

Le FIDA est installé provisoirement à Rome. Plusieurs pays du tiers monde (par exemple : Philippines, Gabon, Indonésie, Haute-Volta, Panama) ont présenté, à côté de l'Italie et de l'Autriche, la candidature de leur capitale pour abriter le siège permanent du FIDA. Une commission spéciale a examiné toutes les questions relatives au siège permanent et établira un premier rapport sur le sujet. Le Conseil des gouverneurs devra se prononcer sur le contenu de ce rapport. Il n'aura vraisemblablement pas encore à prendre une décision définitive sur le siège permanent du FIDA.

Nous avons déjà, en mai dernier, communiqué au FIDA que la Suisse n'était pas intéressée à l'établissement du siège permanent de l'organisation sur son territoire. Nous avons exprimé aussi notre avis que, vu l'importance que nous attachons à une étroite collaboration entre le FIDA et la FAO, le choix de Rome comme siège du FIDA nous semblait une solution appropriée. La délégation maintiendra point de vue dans le sens que le FIDA devrait provisoirement

rester à Rome. Cependant, à l'examen du rapport de la commission spéciale susmentionnée, la délégation restera ouverte à d'autres propositions qui pourraient représenter des avantages équivalents à ceux de Rome pour les activités du FIDA.

### 3. NOMINATION DU GOUVERNEUR SUISSE AUPRES DU FIDA

31. Au terme de l'art. 6, section 2.a. de l'accord portant création du FIDA, chaque pays membre est représenté au Conseil de Gouverneurs par un gouverneur et un suppléant. Ainsi que le veut un usage d'ores et déjà appliqué par plusieurs institutions de financement, telles que les banques de développement ou le Fonds africain de développement, les pays membres désignent leurs gouverneurs pour une période indéterminée.

Le premier Gouverneur suisse auprès du FIDA (M. Thomas Raeber, ancien vice-directeur de la DDA) ayant démissionné de ce poste lors de sa nomination comme Ambassadeur en Tanzanie, un nouveau Gouverneur doit le remplacer. Nous proposons de nommer M. Jean-François Giovannini, Chef de division à la DDA, comme nouveau Gouverneur suisse auprès du FIDA.

32. En ce qui concerne le suppléant du Gouverneur, le Conseil fédéral avait décidé en 1978 d'autoriser le Gouverneur à nommer, d'entente avec les services intéressés de l'Administration, son propre suppléant. Cette solution a le mérite d'être souple. Le suppléant peut ainsi être désigné ad hoc en fonction des problèmes spécifiques traités à chaque réunion du Conseil des Gouverneurs. Cette solution permettra aussi de nommer comme suppléant, selon les besoins, un représentant d'un autre service de l'Administration que la DDA.

Pour la troisième session du Conseil des Gouverneurs, il est prévu de nommer M. Anton Graber, chef de la Section des affaires multilatérales de la DDA, comme suppléant du Gouverneur suisse.



4. CONSULTATION

Ont été consultés:

- l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
- l'Office fédéral de l'agriculture
- l'Administration fédérale des finances
- la Division politique III

qui ont donné leur accord.

5. PROPOSITION

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de proposer:

51. La Suisse participe à la troisième session du Conseil des Gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA) du 15 au 18 janvier 1980 à Rome.
52. M. Jean-François Giovannini, chef de division à Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA), est nommé Gouverneur suisse auprès du FIDA.
53. La délégation suisse à la troisième session du Conseil des Gouverneurs du FIDA est constituée de la manière suivante:
  - M. Jean-François Giovannini, chef de division à la DDA, Gouverneur suisse auprès du FIDA;
  - M. Anton Greber, chef de la Section des affaires multilatérales de la DDA, suppléant du Gouverneur suisse pour la troisième session du Conseil des Gouverneurs;
  - M. Dino Beti, Section des affaires multilatérales de la DDA.
54. Les membres de la délégation venant de la Suisse reçoivent une indemnité journalière de Fr. 100.-- (cent francs suisses).

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Kreditbogen: Kreditüberschreibung 1979 18

Pour co-rapport

5. Januar 1980

- Au Département de l'économie publique (Office fédéral des affaires économiques extérieures; Office fédéral de l'agriculture);
- Au Département des finances;

Extrait du procès-verbal

- A la Chancellerie fédérale, avec prière d'établir les pouvoirs;
- Au Département des affaires étrangères (en 10 ex.) pour exécution
- Au Département de l'économie publique, Office fédéral des affaires économiques extérieures (en 5 ex.) pour information;
- Au Département de l'économie publique, Office fédéral de l'agriculture (en 5 ex.) pour information;
- Au Département des finances (en 7 ex.) pour information.

Ce déplacement est demandé parce que le rythme de réalisation des projets tombant sous cet article a été plus rapide que celui n'aurait été prévu au moment de l'établissement du budget. A titre de compensation, ce montant correspondant sera bloqué à l'article 702-40.03 "Dons d'aide financière". Cette mesure administrative de transfert de crédit n'implique donc pas de dépenses supplémentaires.

Mitteilung  
 Eidg. Finanzdepartement  
 Chevallier  
 Datum 14. Dezember 1979

Eidgenössisches Departement  
 für auswärtige Angelegenheiten  
 Pierre Aubert  
 Datum 7. Dezember 1979

- Protokollauszug an:
- BM 4 zum Vollzug
  - UFD 7 zur Kenntnis
  - EPA 2 " " "
  - Fiadef 5 " " "

Chef des Kreditbogens wird autorisiert besichtigt  
 Eidgenössischer Assistent  
 des Protokollbüros  
 S. W. A. U. T.